

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Février

## CALOMNIES ITALIENNES

Les nouvelles concernant l'expédition italienne en Abyssinie, sont moins bonnes depuis quelques jours; aussi l'opinion est-elle très surexcitée, en ce moment, non seulement à Rome, mais dans toute la Péninsule. Cette guerre, entreprise par le gouvernement du roi Humbert, malgré la volonté nationale, dans un but purement ambitieux, n'a jamais été populaire. Mais les derniers événements ont encore eu pour résultat d'augmenter l'animadversion générale.

Les dernières dépêches annoncent que deux ras qui avaient été jusque là amis de l'Italie, viennent de faire défection et de passer avec les indigènes sous leurs ordres, du côté du roi Ménélik.

Cette défection a nécessairement produit une vive impression sur l'esprit de la population indigène, qui l'a évidemment considérée comme une preuve que les troupes italiennes sont dans une mauvaise situation, et que les Abyssiniens ne les redoutent nullement.

D'ailleurs, on prévoit bien à Rome que cette trahison sera prochainement suivie d'autres, non moins importantes et peut-être beaucoup plus graves, en raison des conséquences qu'elles pourront avoir ultérieurement.

Aussi, nous le répétons, l'opinion publique, dans toute l'Italie, est très émue de cette double défection qui rend la situation du corps expéditionnaire plus difficile, et enlève les dernières illusions de ceux qui s'étaient montrés jusqu'alors favorables à cette campagne lointaine.

La presse ministérielle de Rome, aigrie par ces incidents et par les échecs éprouvés à Amba-Alaghi et à Makallé, poursuit encore avec plus de vigueur et de mauvaise foi que par le passé, la campagne de calomnies et de dénigrement qu'elle mène contre la

France, depuis que le gouvernement du roi Humbert a été piqué par la tarentule de la politique d'expansion coloniale.

Ces journaux nous accusent, non seulement d'être favorables à Ménélik et de faire des vœux secrets pour le triomphe de sa cause, mais encore de favoriser ses desseins en lui fournissant des armes et des munitions.

C'est en vain que ces calomnies ont été maintes et maintes fois démenties; c'est en vain que l'on en a prouvé la fausseté, les feuilles reptiliennes soudoyées par M. Crispi, n'en continuent pas moins leur odieuse campagne de haine et de délation. Ne faut-il pas, d'ailleurs, qu'elles gagnent leur argent?

Le but qu'elles poursuivent en répandant dans le public ces odieux mensonges, on le devine facilement. Il s'agit pour elles de créer dans toute l'étendue de la Péninsule un courant hostile à la France; d'exciter contre nous les colères du peuple italien et d'étouffer dans son cœur les restes de la vieille amitié cimentée jadis entre les deux nations, sur les champs de bataille de Solferino et de Magenta.

Or, si nous en croyons certaines dépêches de source autorisée, ces journaux stipendiés par le vieux sicilien, n'auraient que trop réussi dans leur honteuse besogne. On annonce, en effet, de différentes villes d'Italie, que les malveillantes insinuations et les accusations de ces feuilles sont journellement reproduites et commentées par tous les journaux de la province.

Naturellement, le gros du public et surtout les classes ouvrières, qui ne sont pas à même de juger de la valeur de ces accusations, les prennent au sérieux et sont intimement convaincus que c'est la France qui est cause des désastres éprouvés par le corps expéditionnaire italien en Abyssinie.

La foule, en général, ne raisonne pas, surtout lorsque, comme dans le cas présent, l'amour-propre national est en cause; elle cède aux entraînements les moins réfléchis

et les moins rationnels. Voilà pourquoi, en ce moment, les esprits sont très surexcités en Italie et tout ce qui est français est haï et méprisé.

Il n'est pas douteux que ces sentiments d'hostilité sont le résultat de la campagne dirigée contre la France par la presse officielle de Rome.

Maintenant, on est en droit de se demander quel mobile a pu pousser le gouvernement du roi Humbert à entrer dans cette voie!

Veut-il provoquer un conflit entre les deux pays?

Il paraît que l'élément militaire de Rome ne serait pas fâché de voir les choses prendre cette tournure. Mais par contre, les hommes politiques italiens qui sont à même de connaître la situation, ne partagent nullement cette manière de voir. Ils savent pertinemment, et les événements d'Afrique viennent de le prouver, que l'armée est désorganisée, au point que pour mobiliser une vingtaine de mille hommes, il n'a pas fallu moins de quarante jours.

Outre ces difficultés, il ne faut pas oublier que la situation financière est des plus déplorables. Sans parler du déficit budgétaire qui s'élève à 80 ou 100 millions, la dette flottante qui, en 1892-93, se montait à 800 millions, n'est pas loin d'atteindre aujourd'hui un milliard et demi.

Cette situation doit donner à réfléchir au gouvernement italien. D'autant plus qu'il ne saurait ignorer que le peuple, écrasé par les impôts, est en proie à la plus noire misère et qu'il réproche la politique qui a pour lui de si désastreuses conséquences.

Cela étant, on se demande ce que peut bien être cette campagne de dénigrement contre la France?

Si M. Crispi espère par là sauver son portefeuille, il se trompe. Il y a dans les choses humaines une justice immanente dont la main s'abattra un jour sur lui.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Le général Duchesne

Le général Duchesne est arrivé samedi à Paris, ainsi que le général de Torey, les capitaines Care et Duchâtelet, le lieutenant-colonel Meunier, sous-chef du cabinet du ministre de la guerre. Sur le quai, attendaient le représentant du président de la République, le chef de cabinet du ministre de la guerre, le général Jeanerod et un officier d'ordonnance du ministre, le capitaine d'artillerie Maumet, le général de Boisdeffre et son chef de cabinet, le commandant Pauffils de Saint-Morel et beaucoup de parents et d'amis personnels du général Duchesne.

Ce matin, à 11 heures moins un quart, au cours du conseil des ministres, le général Duchesne, accompagné par le général de Torey, le commandant Humbert et les capitaines Duchâtelet et Gossart, s'est présenté à l'Élysée; il a été aussitôt introduit dans le cabinet de travail du président de la République, ainsi que les officiers de son état-major; M. Félix Faure était entouré de tous les membres du cabinet.

Le chef de l'Etat a souhaité la bienvenue au commandant en chef du corps expéditionnaire et l'a félicité de l'œuvre militaire vigoureuse qu'il a su mener à bien. M. Félix Faure a ensuite fait l'éloge des nombreuses qualités déployées, au cours de la campagne, par le corps expéditionnaire et par son chef.

M. Léon Bourgeois, président du Conseil, a également félicité le général Duchesne, au nom du gouvernement. Il l'a remercié d'avoir ajouté une nouvelle page glorieuse à l'histoire militaire de notre pays. Le général Duchesne s'est montré très touché de ces témoignages.

Avant de se retirer, il a remis au président de la République une lettre autographe de la reine de Madagascar. Le président de la République offrira jeudi prochain un dîner en l'honneur du général Duchesne.

### Une interview

Un correspondant parisien a pu avoir avec le général Duchesne quelques moments d'entretien: — Que pensez-vous de vos troupes et en général des troupes françaises, après l'expérience que vous venez d'en faire?

— Nos soldats sont admirables et capables de répondre aux plus grandes exigences des circonstances. Ce qu'ils ont fait entre Majunga et Andriba était un tour de force tel qu'il parais-

nelles... ils n'y pensait déjà plus.

Deux heures encore et ils seraient unis. Asas à côté l'un de l'autre, ils échangeaient des aveux, des protestations d'amour sincère, éternel...

Laurent parlait d'abondance, laissait déborder son cœur et révélait les trésors de son âme aimante. Elle l'écoutait avec ravissement.

La prosaïque arrivée de Marchenoy et d'Edwige interrompit ce duo, dans lequel n'avait point donné une fausse note.

— Eh bien! dit Marchenoy d'une voix enjouée, êtes-vous heureux mes enfants?

— Ah! comment vous exprimer notre joie? répondit Ida.

Laurent s'avance vers son futur beau-père et lui dit simplement.

— Merci, monsieur, merci!

Très bienveillant, Marchenoy lui tendit les mains en le regardant entre les deux yeux solennellement.

— Faites le bonheur d'Ida, Laurent Souchet lui dit-il. Que votre affection pour ma fille ne passe point comme celle de ces jeunes égarés tout de feu le premier mois et misérables époux le deuxième.

Laurent fit le serment d'être, pour sa femme, un mari fidèle.

— Je sais... je sais... poursuivit le futur beau-père, que vous êtes un honnête garçon et que je puis compter sur vos bons sentiments envers ma bien-aimée fille.

L'enfant déclara que ce serait faire injure à son fiancé de lui recommander d'être bon et attaché à ses devoirs. Elle était bien tranquille sur son avenir, Laurent s'était révélé comme le plus noble des hommes.

En attendant, s'écria-t-elle, que fait votre clergyman?

En effet, remarqua Marchenoy, le révérend Robroy n'est guère exact... Mais n'entendez-vous pas monter?

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 27

LA

## FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XII

### Entre gens de police

Ce rappel à la prudence n'empêcha pas le garçon de protester.

— Allons! tais-toi, grand dadais, et laisse faire qui a plus de sage-se et plus long nez que toi.

Sublimé saisit au vol l'occasion de tirer une petite vengeance de son associée.

— Plus long nez... répliqua-t-il, je m'incline devant le tien, mademoiselle Pimponneau. Mais je ne dirai plus rien, puisque je ne fais que des « gaffes ». Je me contenterai d'être ici la cinquième roue à votre carrosse.

Marchenoy feignait de prendre plaisir à écouter ce colloque conjugal.

Quand ils eurent fini, il poursuivit:

— Vous m'adresserez à l'hôtel Saint-Nicholas une lettre dont nous allons arrêter les bases tout à l'heure. Je répondrai à cette lettre quand nous serons d'accord. Je ferai parvenir à Souchet un avis opportun. Soyez tranquille! Le traquenard sera préparé de telle façon qu'il y donnera... qu'il y donnera...

— Pourrions-nous savoir?... insinua Mlle Pimponneau.

— Veuillez me permettre de ne pas vous développer le champ de bataille.

— Mais...

— Vous avez toutes les garanties imaginables de ma parfaite loyauté... Que redoutez-vous de moi? Après avoir reçu ma réponse, vous attendrez ma visite ici même. J'ose vous demander de ne plus mettre le pied dans la rue. Je vous condamne à la prison pour quelques heures, peut-être un jour, peut-être davantage. Au surplus... vous avez dans ce wedding-room de qui ne pas vous ennuyer. C'est un véritable Eden. Si vous sortiez, Souchet pourrait vous rencontrer et tout serait perdu... Il rentrerait ainsi qu'un rat dans son trou.

Sublimé se frottait les mains de contentement:

— Cela va me compter pour deux campagnes sur mon livret de réserviste. Décidément, mademoiselle, nous avons bien fait de passer en Amérique. Quelle victoire! Le triomphe des gens de bien sur la canaille!

Mlle Pimponneau, en sa qualité de chef de l'expédition, daigna laisser tomber un sourire de dédain sur son lieutenant et elle dit à Marchenoy:

— Il ne sera jamais sérieux. Quand je pense que ce benêt manipulait les poisons de la pharmacie... C'est à faire dresser les cheveux sur la tête d'un homme chauve. Allons... Sublimé, va me chercher du papier et de l'encre et laisse-moi avec Monsieur...

Pendant que Sublimé allait se faire raser, ils arrêtèrent la rédaction de la lettre.

Marchenoy, avant de partir, mit un doigt sur ses lèvres pour recommander à Mlle Pimponneau un calme absolu:

— Soyez sans crainte, fit-elle d'un air entendu. Entre gens de police...

Une demi-heure après, Marchenoy rentra à l'hôtel Saint-Nicholas. Il avait un air rayonnant qui trompa sa fille.

Elle se jeta à son cou en s'écriant:

— C'est pour demain, n'est-ce pas?

— Oui, mes enfants, demain matin, à dix heures.

Tandis que les deux amoureux étaient fort occu-

pés à s'embrasser, Edwige échangea un regard significatif avec son complice.

XIII

### Songe... Mensonge

Peletonnée dans son lit tout blanc, tout parfumé d'iris, Ida fit un rêve adorable.

Elle était sur les bords d'un clair ruisseau dont les eaux limpides coulaient sur un fond de cailloux blancs; au-dessus de sa tête, la voûte azurée du ciel embrasée des feux du soleil; dans les arbres gazouillaient des oiseaux aux couleurs chatoyantes, amoureux et tendres, fêtant la nature radieuse... Pendant qu'elle se laissait aller à la contemplation de ce paradis terrestre, Souchet venait déposer sur ses lèvres roses un ardent baiser...

Elle l'entendait lui dire d'une voix caressante:

— Je t'aime, mon Ida. Nous sommes seuls. Soyons heureux. Vivons pour notre amour, égoïstement, les mains dans les mains, tes beaux yeux dans les miens... Et que le reste du monde ne compte pas!

Et elle s'abandonnait à ses étreintes, buvait ses baisers comme une sorte d'ambrosie divine.

Les jours succédaient aux jours, l'amour à l'amour. Ils avaient voulu avoir la félicité absolue, sans réticence. Ils la possédaient complète!

Le ciel était à eux...

Le jour vint.

Encore sous l'impression de son rêve délicieux, Ida voulut être plus jolie que d'habitude. Elle y réussit à merveille.

Quand elle rentra dans le salon, il fut embaumé du parfum que dégageait toute sa personne.

Elle portait avec elle la griserie.

En habit, cravaté de blanc et ganté pour la circonstance, Laurent s'y trouvait déjà, impatient de la voir et de l'embrasser.

Long à arriver enfin le jour était venu. L'attente pénible, les nuits affreuses d'insomnie, les journées éter-



sait impossible de faire plus héroïque. Vous avez vu vous-même, d'ailleurs, avec quelle énergie, qu'elle volonté jamais inlassable, ils ont construit cette route terrible. Vous avez vu que la maladie, les fatigues et la mort, rien ne les rebuta et que leur courage grandit avec les difficultés; mais c'est surtout depuis Andriba qu'ils furent au-dessus de tout éloge. J'avoue que ce ne fut pas sans une vive émotion que je me lançai ainsi sur Tananarive, en colonne légère, mais jamais cette émotion n'eut pour cause la crainte de défaillances quelconques chez nos hommes. J'étais sûr d'eux et vous savez comme ils ont répondu à mon attente.

— Que pensez-vous des Hovas? demandons-nous?

— Comme ennemis, vous savez aussi bien que moi qu'ils ne sont pas très redoutables. Il faudra peut-être se défier davantage d'eux comme amis.

Toutefois, ils paraissent aujourd'hui définitivement soumis et avoir accepté sans arrière-pensée visible notre domination. La garnison, placée sous le commandement du général Voyron, est largement suffisante pour inspirer un respect salutaire.

— Mais les Sakalaves, disons-nous, et ces révoltes qui ont eu lieu dernièrement?

— Révoltes, c'est un bien gros mot, répond-il. Il ne faut voir dans ces actes isolés que des tentatives sans portée faites contre la tranquillité par ces éternels pillards, les Fahavalos, comme il y en eut toujours dans l'île. L'action des faibles détachements que j'envoyai contre eux fut toujours suffisante à les réduire.

— Pardon, disons-nous à ce moment, mais pensez-vous, mon général, qu'il eût été possible de faire l'expédition par Tamatave?

— Il ne fallait pas y songer, répond-il, car sur la côte, la pluie est incessante, le terrain inabordable en tout temps pour une troupe un peu nombreuse. Le gouvernement a donc bien fait de choisir la route de Majunga.

— Croyez-vous à l'avenir très prospère de Madagascar? demandons-nous.

— Sans aucun doute, Madagascar est un pays superbe qui peut et doit faire une colonie sans égale. Les produits naturels sont nombreux et de qualité supérieure; de plus, les expériences faites avant l'expédition démontrèrent que presque tout peut pousser sous ses multiples climats. Je crois donc à l'avenir très prospère de Madagascar.

— Que pensez-vous, général, disons-nous en terminant, des ovations faites par les Marseillais?

— Elles m'ont ému jusqu'au fond du cœur, répond-il, et j'en reporte l'hommage sur mes troupes. Je garderais un éternel souvenir de mes deux passages dans cette ville, au départ et au retour.

#### Les obsèques d'Ambroise Thomas

Les obsèques d'Ambroise Thomas ont eu lieu samedi matin au milieu d'une affluence considérable.

Les deux frères du défunt et le général Renaud, son beau-frère, conduisent le deuil, puis viennent les ministres, les membres de l'Institut, M. Réty, secrétaire du Conservatoire, les professeurs, les élèves et le personnel administratif.

Sur tout le parcours, le long des grands boulevards, de la rue Halévy, de la rue de la Chaussée d'Antin et de la place de la Trinité, une foule nombreuse et recueillie était accourue pour saluer la dépouille du maître.

A midi le cortège s'évance sur la place de la Trinité et le corbillard vient se placer sous la colonnade: le cercueil est déposé à l'entrée de la grande nef pendant que les personnages officiels et les invités vont prendre les places qui leur ont été assignées.

La cérémonie funèbre commence aussitôt; le clergé vient chercher le corps, qui est conduit sur le catafalque élevé dans le transept.

Avant l'absoute, qui a été donnée par le curé de l'église Saint-Eugène, l'orchestre et les chœurs ont exécuté la marche funèbre du cinquième acte d'*Hamlet*.

La cérémonie s'est terminée par des fragments de la symphonie romaine de Mendelssohn.

A la sortie de l'église, le cortège s'est reformé et s'est dirigé par la rue, la place et le boulevard de Clichy vers le cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inhumation.

Sept discours ont été prononcés par M. Combes, ministre de l'instruction publique; par M. Bonnat, au nom de l'Académie des beaux-arts; par M. Théodore Dubois, membre de l'Institut; par M. Massenet, au nom de la Société des auteurs-compositeurs de musique; par M. Mazières, au nom des Messins; par M. Gaillard et enfin par M. Carvalho.

#### La grâce de M. Baihaut

Paris, 23 février.

Le président de la République a été appelé à statuer sur le cas de M. Baihaut, en faveur de qui, on le sait, une pétition vient d'être signée par la députation toute entière du département de la Haute-Saône. On se rappelle que M.

Baihaut représentait ce département à la Chambre quand il fut arrêté, au moment des affaires du Panama.

Renseignements pris, M. Baihaut, s'il est remis en liberté, se propose de quitter, sans délai, Paris et même la France. L'ancien ministre des travaux publics aurait déjà trouvé un poste d'ingénieur dans une grande entreprise coloniale, et il aurait le très vif désir de se consacrer à cette situation pendant un certain nombre d'années.

Puis M. Baihaut rentrerait de nouveau en France et demanderait aux tribunaux sa réhabilitation.

#### Les Percepteurs

M. Doumer propose, dans le budget du ministère des finances pour 1897, de supprimer tous les percepteurs dans tous les chefs-lieux d'arrondissement ayant moins de 20,000 habitants et de confier la perception dans ces villes aux receveurs particuliers. Subsidièrement, il rétablit les vingt-huit postes de receveurs particuliers des finances supprimés depuis 1888.

Sur 362 villes chefs-lieux d'arrondissement, 272 verront supprimer totalement les percepteurs qu'elles possèdent actuellement; 90 seulement conserveront ces percepteurs, concurremment avec leurs receveurs particuliers des finances.

#### L'emprunt du Tonkin

Paris, 23 février.

L'emprunt du Tonkin a été couvert plus de vingt-huit fois. Au lieu de 80 millions que demandait l'Etat, on lui a offert 2 milliards 250 millions et sur cette somme, il a été versé dans la journée d'hier plus de 777 millions au lieu de 27 millions et demi.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

#### Epidémie au 7<sup>e</sup> de ligne

On se préoccupe beaucoup en ville des maladies qui sévissent cruellement à la caserne Bessières. On évalue le nombre d'hommes atteints de bronchite, de scarlatine, de méningite, etc., à plus de cent et les décès, depuis moins de deux mois, sont de six, lorsque ce chiffre est la moyenne des décès dans l'année.

On se perd en conjectures sur les causes de ces maladies. Le temps est superbe; nous supposons que les vivres sont de qualité convenable; l'eau de Cahors est très bonne; il ne reste donc que la question de surmenage.

Il est certain que la transition est rude entre la vie des champs ou de l'atelier et la vie de la caserne.

De jeunes soldats qui, du matin au soir s'agitent ahuris, sous la menace perpétuelle de la salle de police, et qui — les permissions étant totalement supprimées pour les jeunes, au 1<sup>er</sup> corps! — ne peuvent aller dans la famille, ne fusse que quelques heures, pour reprendre haleine et se redonner un peu de cœur, sont fatalement voués à la nostalgie et accessibles à tous les germes morbides.

Comme dit un confrère, « la vie de caserne doit être paternelle et faire oublier, petit à petit, sans brusquerie, la vie familiale. »

Au lieu de cela, que voit-on? Des soldats de trois ou quatre mois, partir le matin à 4 heures pour la promenade militaire, rentrer à 11 heures, et au lieu de trouver un peu de repos au retour, être obligés de se préparer à la revue du colonel qui aura lieu à 1 h. 1/2. Et le repas? Qu'importe. Astiquez d'abord, on verra ensuite.

Tout cela est très bien pour de vieux grognards en campagne; mais pour des bleus, c'est la maladie, c'est la mort.

Samedi on a enterré un soldat de 22 ans.

Dimanche un autre de 21 ans.

Lundi, un troisième.

Demain, combien?

Les salles de l'hôpital sont encombrées.

L'infirmerie est bondée.

C'est un véritable Madagascar. Au profit de qui et de quoi?

Nos soldats sont prêts à tous les sacrifices, mais il faut que l'honneur du pays l'exige.

#### La tour du Lycée

Toute la presse locale s'est élevée contre la restauration par trop sommaire de la tour du Lycée. Les observations des journaux ont paru tellement fondées, qu'on a immédiatement remplacé les échaffaudages.

Qu'est-ce qui va sortir de là? l'opinion publique s'en préoccupe.

Va-t-on ajourner les fausses baies du lanternon? Il n'est pas probable; les hommes de l'art soutiennent que jamais ces baies n'ont été ouvertes. C'est bien possible. Mais ne serait-il pas bon de simuler tout au moins l'ouverture, en leur donnant un ton ardoisé?

Il nous semble que l'aspect de ce monument ne pourrait qu'y gagner.

#### Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira, le mercredi 26 février, à 8 heures très précises du soir (session de février).

Voici l'ordre du jour :

Nomination des commissions; dépenses imprévues, compte rendu; soutiens de famille; demande en réduction de concession d'eau par M. le directeur des Petits-Carmes; mémoire Lavergne, fermier des places, demande en résiliation, de son bail avec indemnité; chemin ordinaire n° 26, demande de M. Weintherel, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie; chemin ordinaire n° 23, demande de M. Bourdelles et autres; chemin de grande communication n° 33, cession de terrain par voie d'alignement, demande de M. Paul Saliens; aliéné Poubert, notification d'un arrêté préfectoral; affaires et pétitions diverses; rapports des commissions.

#### Lettre du Ministre de l'Agriculture

A. M. REY, DÉPUTÉ

En réponse à une demande adressée à M. le ministre de l'Agriculture par M. Emile Rey, député du Lot, demande tendant à obtenir qu'un spécialiste fût chargé d'étudier sur place la maladie qui sévit depuis quelques années sur le noyer et de rechercher le remède qu'on pourrait lui opposer, M. le ministre de l'Agriculture vient d'adresser la lettre suivante à l'honorable représentant de la deuxième circonscription :

Paris, le 20 février 1896.

« Monsieur le député et cher collègue, « Vous avez bien voulu me demander de charger un savant d'une mission ayant pour objet l'étude des causes du dépérissement des noyers. » J'aurais vivement désiré, monsieur le député et cher collègue, accueillir cette demande, mais le crédit, déjà très restreint, des encouragements à l'agriculture, ayant encore subi une réduction dans le budget de 1896, je me vois dans l'impossibilité absolue d'autoriser la dépense assez considérable qu'entraînerait une mission spéciale. » Toutefois, la maladie qui sévit actuellement en France sur les noyers ne laisse pas de préoccuper vivement mon administration.

« Je viens, en conséquence, d'adresser des instructions au laboratoire de pathologie végétale de Paris, ainsi qu'aux professeurs départementaux d'agriculture et aux directeurs des Ecoles d'agriculture, pour les inviter à procéder, sans retard, à une étude complète des causes de la maladie et des remèdes à lui opposer.

« Agréez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'agriculture,  
VIGER.

#### Emplois civils

Dans la liste officielle des militaires classés pour des emplois civils, nous relevons les noms ci-après :

Ordonnateur des pompes funèbres : M. Pierre-Emile Louis, sous-chef de musique au 7<sup>e</sup> d'infanterie, avec le n° 6.

Commis expéditionnaire : M. Guillaume Vallette, adjudant au 7<sup>e</sup>, n° 7.

Commis ambulant : M. Albéric Cauzilhès, ex-sergent à la 17<sup>e</sup> section, habitant Cahus (Lot), n° 56.

#### Adjudication

Le 12 mars prochain, à 3 heures du soir, il sera procédé, à Cahors en l'hôtel de la préfecture, par le préfet du Lot ou son délégué, à l'adjudication, au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux de réfection de l'escalier extérieur précédant l'entrée principale du palais de justice de Cahors.

Les travaux sont évalués à la somme de 5,860 francs.

Un cautionnement est fixé à 586 francs.

#### Au 7<sup>e</sup> de ligne

Le général Duprat de la Roquette, commandant la 65<sup>e</sup> brigade, est arrivé aujourd'hui à Cahors pour présider la commission de réforme et passer en revue le 7<sup>e</sup> de ligne.

#### Les grandes manœuvres

Les divergences d'opinions, assure la *Petite République*, se produisent au sujet du territoire sur lequel devront s'effectuer les grandes manœuvres d'automne : tandis que l'état-major général manifeste ses préférences pour une concentration de la revue finale des 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps aux environs de Sarlat, le général Cailliot, inspecteur d'armée, directeur des manœuvres, propose des opérations sur les confins de la Charente où le 17<sup>e</sup> corps tout entier serait alors transporté par voie ferrée.

La question sera prochainement tranchée par le ministre sur l'avis du conseil supérieur de la guerre.

Du Journal :

D'après l'ensemble des projets élaborés jusqu'ici pour les grandes manœuvres du mois de septembre prochain, les derniers engagements auraient lieu sur la ligne de la Dordogne.

C'est dans la région voisine de Souillac que se rencontreraient les deux corps d'armée opposés, le 12<sup>e</sup> venant de Limoges, le 17<sup>e</sup> suivant la direction générale de Toulouse vers le Nord.

#### Les anciens militaires non retraités

Les anciens militaires non retraités de 14 ans de service, qui veulent participer au secours de 25,000 fr. votés par les Chambres et qui peuvent produire un certificat d'indigence, sont priés d'adresser la demande au ministre de la guerre.

Le comité du Lot prie, en outre, les anciens militaires de cette catégorie qui n'auraient pas envoyé la copie de leurs états de service, légalisée par le maire, de le faire sans retard, en joignant 0 fr. 50 pour les frais d'inscription.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège du comité, Cahors.

#### Mouvement d'instituteurs et d'institutrices

M. Salassou, instituteur à Sérignac, est nommé instituteur à Mercuès, en remplacement de M. Lugot, qui est nommé directeur du cours complémentaire de Castelnaud.

Mlle Arnal, institutrice à Montcabrier, est nommée institutrice à Pradines, en remplacement de Mlle Balaret, qui est appelée à d'autres fonctions.

Mme Faurie, institutrice à Bouziès-Haut (département de la Haute-Garonne), est remplacée par Mlle Rigal, institutrice à Nozac.

Mme Gambert, institutrice en congé, est nommée institutrice à Nozac.

M. Bonhomme, ancien élève-maître de l'école normale, est nommé instituteur adjoint à Gourdon.

Mme Miane, ancienne élève d'école normale, est nommée institutrice stagiaire chargée de la direction de l'école de Gourdon (Labastide).

#### Les suites d'une rixe

Suivant des renseignements que nous croyons exacts, le soldat musicien du 7<sup>e</sup> de ligne mélangé à un fâcheux incident qui s'est produit le mercredi 19, dans la rue Nationale, aux abords du magasin Cazes et Rigot, serait dans un état qui, s'il n'inspire pas de craintes sérieuses, nécessite cependant des soins tout particuliers.

#### Nouvelle rixe

Dimanche, vers 4 heures 1/4 de l'après-midi, dans la rue Nationale, deux jeunes gens de notre ville se sont pris de querelle avec un militaire du 7<sup>e</sup> de ligne. Heureusement, les voisins, rapidement accourus, ont mis fin à cette dispute qui n'a pas eu, d'ailleurs, de suites fâcheuses.

Le motif de cette altercation était des plus triviales et ne mérite pas d'être rapporté.

#### Evasion d'un soldat

Dimanche matin, le soldat Charpentier, en cellule en attendant l'instruction d'une affaire qui le concerne, est parvenu à tromper la vigilance d'un homme de garde et a franchi le mur de clôture de la caserne.

Le soldat Charpentier, a été arrêté lundi soir à Bégous, par la gendarmerie de Cahors.

#### Arrestation

Le nommé Léon Calvet, âgé de 25 ans, marié, demeurant impasse Saint-Urcisse, n° 12, a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt, sous inculpation de vol d'une somme de 64 francs, commis à l'aide d'escalade et d'effraction intérieure dans la journée du 13 février courant au préjudice du sieur Bédérines, demeurant impasse Saint-Urcisse, n° 5.

#### Ivresse

Contravention a été relevée par la police de notre ville contre le nommé Aimé Duforet, âgé de 50 ans, natif de Paluel (Pas-de-Calais), passage à Cahors, pour ivresse manifeste et tapage nocturne.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Nord de la France et du Nord de l'Espagne, détermine du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 25 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bayonne, à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

#### LES SARDINES JOCKEY-CLUB

et les autres conserves de la maison  
**ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES**  
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie



**Le Monument Canrobert**

Voici le compte-rendu de la réunion tenue le 17 décembre 1895 à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

PRESIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE COLOMB

(Suite)

M. le général de France. — Que veut-on honorer en élevant un monument au maréchal Canrobert ? l'armée ! Donc St-Céré n'a rien à y voir. Si on avait 200,000 fr ; est-ce que St-Céré en aurait réclamé la totalité ? Ce n'est pas soutenable.

M. Armand Cance. — Croyez-vous que St-Céré ne supporterait pas un monument de 200,000 fr. comme n'importe quelle place de Paris ?

M. le président. — C'est ce qui a été fait pour le monument de l'amiral Courbet. Toute la somme a été employée à Abbeville. Ce monument comportait beaucoup d'attributs et on a fait de gros frais d'inauguration.

M. le général Charreyon. — Courbet est une grande figure, mais il n'arrive pas à la hauteur de Canrobert.

M. Bagnéris. — Si vous êtes d'accord d'après les chiffres que vous avez donnés, vous consacrez 56,000 fr. à St-Céré. Or, le monument est trop simple, il ne représente pas, à ce qu'il nous semble, une somme pareille. Pour ce prix-là, on pourrait avoir autre chose.

M. Edouard Detaille. — Il y a évidemment une grosse dépense qui est inutile. Les reliefs 15,000 fr. et 10,000 fr. pour le piédestal, voilà une somme de 25,000 fr. avec laquelle on pourrait déjà avoir une statue. C'est une très grosse dépense peut-être aux dépens de l'importance du monument.

M. Bagnéris. — C'est justement l'importance du monument que nous ne trouvons pas suffisante. M. Edouard Detaille. — L'argent pourrait être employé autrement, mais cette modification exigerait tout un remaniement du projet, ce qui est très difficile.

M. Bagnéris. — Il n'est pas nécessaire de remanier le tout, la statue restera la même.

M. E. Detaille. — Evidemment ! ces 25,000 fr. employés pour le socle et les bas-reliefs ne représentent 25,000 fr. que pour l'œil. De plus, au point de vue artistique, le bas-relief n'est pas très joli pour l'œil, et c'est là surtout qu'est la grosse dépense inutile.

M. le président. — Au point de vue artistique vous préféreriez une allégorie au pied du monument.

M. E. Detaille. — Au point de vue artistique, c'est rien du tout qui fait le mieux.

M. le président. — Il est évident que les allégories ne sont pas toujours d'un très bon effet.

M. le général Picard. — Mais pourquoi discuter cette question des préférences de St-Céré. Canrobert appartient à l'armée et à la France.

M. Armand Cance. — Mais la souscription appartient à St-Céré.

M. Alexis Cance. — Je suis de St-Céré et bien que j'habite Paris depuis 1858, je me permets de défendre St-Céré, le sentiment qui l'a guidé, c'est surtout son sentiment d'initiative. De votre côté vous parlez des personnes qui avaient donné une certaine somme avec l'espoir de voir une statue de Canrobert à Paris. Je partage absolument cet avis, mais d'un autre côté, il faut tenir compte de ce que la ville de St-Céré a eu l'initiative, de ce qu'en somme elle a été la première à manifester le désir d'avoir une statue.

De là à prétendre qu'on doit ne pas chercher à satisfaire Paris, j'en suis loin. Mais peut-on le faire ?

M. le général Charreyon. — On a accordé à St-Céré tout ce qu'il demande.

M. Alexis Cance. — D'après les chiffres qui viennent d'être cités, il me paraît difficile de satisfaire à la fois Paris et St-Céré. D'autre part, M. Detaille vient de donner une appréciation du piédestal au point de vue artistique. De cette appréciation, il semblerait résulter qu'il y a là quel. que chose à faire. Le comité d'exécution qui, comme on le disait tout à l'heure, a si bien travaillé, remplirait peut-être plus complètement encore sa mission en cherchant à revoir cette question de chiffres.

De cette révision sortirait sans doute une économie, et il ne faudrait peut-être que peu de chose pour donner satisfaction à Paris et à St-Céré.

M. le général Charreyon. — Nous ne demandons que cela.

M. le général Fay. — Nous vous remercions d'habiter Paris depuis 1858, puisque vous entrez dans cette voie-là.

M. Armand Cance. — Permettez-moi de défendre St-Céré.

M. le général Fay. — Nous lui donnons tout ce qu'on peut lui donner.

M. Armand Cance. — Mais puisque vous ne pouvez réaliser tous vos désirs, il faut d'abord donner satisfaction à la ville qui a eu l'initiative du monument. (A suivre).

**La Commune de Labastide-Marnhac**

LA LISTE ÉLECTORALE

Samedi dernier, la commune de Labastide-Marnhac, déjà célèbre par son chemin n° 9, a fait encore parler d'elle, mais cette fois à propos de la liste électorale.

On sait que les demandes tendant à faire inscrire ou radier des électeurs, doivent être jugées, dans chaque commune, par une commission locale, sous la présidence du maire. Mais dans cette étonnante localité rien ne se passe comme ailleurs. Une quarantaine de réclamations s'étaient produites : la Commission a sans doute trouvé que le jugement à l'égard d'un nombre si prodigieux, était une tâche au-dessus des forces humaines, et elle a simplifié la besogne... en ne se réunissant pas du tout. Les délais légaux sont passés et cette absence de décision équivaut suivant la loi ou la jurisprudence, au rejet en bloc de toutes les demandes ; aussi les intéressés se sont-ils tous pourvus devant la justice de paix, qui est le tribunal d'appel en matière électorale de sorte que, pendant toute la journée de samedi, les habitants de Labastide-Marnhac ont rempli, à eux seuls, le prétoire et accaparé l'attention de M. le Juge de paix.

Ce magistrat a renvoyé le jugement à huitaine et ordonné l'apport de certaines pièces que détient l'apathique commission.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

**Des messes de bout de l'an seront dites en l'Église Cathédrale le 26 février, pour le repos de l'âme de**

**M. Paul MUNIN-BOURDIN**

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE DU LOT

La famille assistera à la messe de onze heures.

**Un trésor dans un vieux chapeau**

Ces jours derniers, M. Pierre Caviole-Dumoulin, juge de paix à Luzech, apposait les scellés dans le domicile du sieur Alibert, lorsqu'en fouillant dans une vieille armoire, il trouva, au milieu d'un tas de guenilles, un chapeau haut de forme, remontant au siècle dernier, et qui lui parut si original, qu'il le prit et le déposa sur une table.

Au cours de ces opérations, M. le juge de paix, ayant remarqué qu'une mauvaise odeur s'exhalait de ce chapeau, le repoussa vivement du pied ; au moment où ce couvre-chef tombait à terre, il crut percevoir un son argentin. L'ayant ramassé et examiné, il trouva, entre la forme et la coiffe, une somme de 25,000 fr. en louis et en billets de banque.

**Tribunal correctionnel de Figeac**

Au début de l'audience, M. le président donne lecture du jugement concernant Roux et Delons poursuivis pour homicide par imprudence.

M. Delon, ex sous-ingénieur, est chargé par la ville de la direction des travaux d'adduction des eaux à Figeac. M. Roux est l'entrepreneur qui a creusé le bassin du mont Viguer.

Tous les Figeacois ont encore présent à la mémoire l'éboulement de ce bassin et l'épouvantable agonie du malheureux Mazel, engagé jusqu'à mi-corps dans les ébouillis, et que pas plus l'ingénieur que l'entrepreneur ne purent dégager avant la mort, survenue après huit heures de souffrances, au milieu d'une foule anxieuse et impuissante à le secourir.

M. Delon est relaxé de la plainte et M. Roux est condamné à 100 francs d'amende et aux dépens avec application de la loi Bérenger.

M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, a défendu M<sup>e</sup> Delon, avec une énergie et un talent remarquables.

**Gramat**

Le nommé Jean-Louis Loty, de Gramat, a été arrêté par la gendarmerie le 19 février, en flagrant délit de contrebande de tabac.

On nous assure qu'il a été mis en liberté à la suite d'une transaction par laquelle il aurait versé 1,000 francs à l'administration des contributions indirectes.

**Le Vigan**

Le 18 février procès-verbal a été dressé contre Antoine Meyzen, du Vigan, pour contravention à la loi sur l'ivresse.

**Lanzac**

La gendarmerie de Souillac a dressé procès-verbal, le 19 février, pour coups et blessures, contre Alexis Bouysson, du Roc, Louis Delsut, et Pierre Laborderie, de Lanzac.

**Limogne**

Le marché a été d'une grande importance. Voici les cours pratiqués :

Blé, 14 fr. à 14,50 ; avoine, 8 le quintal ; pommes de terre, 3,50 à 4 ; luzerne, 7 à 8 ; haricots, 24 à 25 ; prunes, 0,25 le kilo ; pommes, 0,20 à 0,25 la douzaine ; maïs, 12,50 à 13 ; poulets, 0,60 la livre ; dindons, 0,50 ; dindes, 0,60 ; œufs, 0,70 la douzaine ; cerneaux, 28 à 29.

Il y avait sur notre marché aux truffes de 12 à 15 quintaux ; elles se sont vendues au prix de 8 à 10 fr. le kilo.

Le tout s'est vendu à main levée.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Mardi, 25 février, avec le concours de M. TALBOT, sociétaire de la Comédie-Française, M. L. MONTI, Directeur de Tournées classiques, donnera sur notre scène une représentation composée de

**TARTUFFE**

Pièce en 5 actes, de Molière

**LA FARCE DE PATELIN**

Pièce en 3 actes

**Variétés**

**L'émigration au Tonkin**

Les fâcheux résultats du mouvement précipité et irréflecti qui a fait émigrer au Tonkin, en 1885 et 86, au début de l'occupation, tant de colons français qui se sont trouvés vite déçus dans leurs espérances d'une vie meilleure et plus facile, ou dans leurs désirs d'aller au loin tenter la fortune, ces résultats ont eu pour effet de ralentir considérablement le nombre des émigrants.

L'année dernière, il n'a été adressé au ministère des Colonies que 160 à 170 demandes de passage pour le Tonkin. Il y en a été accordé 126. Les trente ou quarante autres n'ayant pu être accueillies, faute par les postulants de satisfaire aux conditions requises pour l'obtention de ces passages, et que nous avons indiquées dans un précédent article, à propos de l'émigration qui semble vouloir se porter sur Madagascar, c'est-à-dire, emploi assuré d'avance, justification de ressources suffisantes, etc...

Le relevé de la population européenne actuellement établie au Tonkin peut donner une idée première assez exacte du degré de colonisation auquel nos efforts ont, jusqu'à présent, abouti.

On compte, à Hanoi, 616 Européens, contre 80,000 indigènes ou Chinois. A Haiphong, 600, contre 15,000 Asiatiques. A Nam-Dinh, il y a 78 Européens ; à Bac-Ninh, 14. Il faut en ajouter une soixantaine répartis dans les autres petites localités. Nous laissons de côté les fonctionnaires, les militaires et les marins, qui ne pouvant être considérés comme « colons », ne sont naturellement pas compris dans ces chiffres. Soit au total 1,368 Européens. Sur ce nombre on ne peut guère compter nos nationaux aux pour plus de 900 au maximum.

Ce chiffre si réduit de colons français s'explique par le fait d'abord qu'il n'y a pas de place, au Tonkin pour la main-d'œuvre européenne. La seule pratique est celle des indigènes.

Comment nos ouvriers spéciaux pouvaient-ils faire concurrence aux menuisiers, aux maçons, aux forgerons, etc., etc., Annamites qui s'approprient avec une adresse et une habileté remarquables nos procédés de travail que l'on paie de 0,70 à 80 centimes par jour ? Les chauffeurs-mécaniciens, presque tous d'origine chinoise, gagnent 65 à 80 francs par mois. Et tout ce personnel se nourrit lui-même avec son salaire.

Il y a cependant des industries européennes qui commencent à s'implanter à Hanoi et à Haiphong, et qui, si elles se développaient, pourraient fournir un débouché à la main-d'œuvre des émigrants. Il nous semble intéressant d'indiquer le genre et le nombre de celles qui ont été créées jusqu'à ce moment et qui paraissent prospérer.

A Hanoi, il existe une fabrique d'allumettes, une fabrique de papier, une de glace artificielle, une filature de coton, une filature de soie, une briquetterie, une distillerie et une blancherie à vapeur, une brasserie, trois imprimeries, une manufacture de sellerie et d'équipements militaires, cinq ateliers de construction en bois et une dizaine d'ateliers de carrosserie et charronnage.

La Chambre de commerce de Hanoi estime que d'autres industries pourraient être installées au Tonkin, avec chances de réussir, telles que : sucrerie, scierie mécanique, corderie, tannerie, huilerie et savonnerie, et fabrique de produits chimiques.

Il va sans dire que les hôtels, les cafés et les cantines sont tenus par des français. Les émigrants peuvent trouver à se loger et à se nourrir, à leur arrivée, au prix moyen de cinq francs par jour.

Les magasins de marchandises, de produits et d'articles d'Europe sont en assez grand nombre pour que de nouveaux aient chance de réussir, à moins de disposer d'un fort capital. Les commerçants chinois font, sur ce terrain, à nos émigrants une concurrence redoutable en vendant à bas prix, en détail, les articles de fabrication anglaise qu'ils font venir de Hong Kong.

En réalité, le développement de notre émigration, au Tonkin, dépend essentiellement de l'impulsion qui sera donnée à l'agriculture. Le commerce et l'industrie n'y pourront prospérer que lorsque les produits du sol seront assez abondants et variés pour fournir un aliment aux fabriques et au commerce d'exportation. Or, si l'on sort du Delta où la population est très dense, il y a assez de bonnes

terres disponibles pour satisfaire à toutes les demandes de concessions.

On peut signaler, à titre d'exemple, 300,000 hectares disponibles à moins de 5 kilomètres d'un grand fleuve et de deux grandes rivières desservis, tous les huit jours, par les correspondances fluviales.

L'étendue de ces concessions n'est pas limitée, mais proportionnée aux ressources dont le colon peut fournir la justification. On évalue à 20 ou 30,000 francs le capital nécessaire à une exploitation d'étendue moyenne de 100 à 150 hectares.

Un point qui est, dès à présent, acquis, c'est que le colon doit, dès le début, faire porter ses efforts sur la production du riz. Avec les revenus immédiats qu'il peut tirer de cette culture hâtive, il peut, sans grands risques, se livrer à des plantations de coton, de tabac, de vanille, de poivre et surtout de café. Cette dernière culture a déjà donné des résultats très encourageants.

Les exploitations agricoles existantes actuellement ne sont encore qu'au nombre de douze. La plus petite comprend 22 hectares plantés en mûriers et en vignes, et la plus grande 4,000 hectares cultivés à l'aide de métayers.

Une concession de 14 à 15,000 hectares a été attribuée, tout récemment, au descendant d'un des plus grands ministres de notre histoire, et dont le nom illustre a été donné à une de nos écoles primaires supérieures. Mais cette concession ne fait que confiner au Tonkin. Elle est dans l'île de Phu-Quoc, dans le golfe de Siam.

Une autre exploitation, plus industrielle qu'agricole, a été créée à Tourane, par un de nos compatriotes qui, après avoir visité l'Indo-Chine en touriste, s'y est établi en colon. C'est l'exploitation des œufs de canards qui pullulent dans cette île. Ces œufs subissent un traitement industriel qui les rend propres au blanchissage et au glaçage des peaux de gants.

**Bourse de Paris**

Cours du 25 Février 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	102 75
3 0/0 amortissable.....compt.	101 10
4 1/2 0/0.....compt.	106 15

**A LA BOURSE D'OR**



**H. FABRE**

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
**ÉLECTRICITÉ**

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

Les impuretés qu'on ajoute souvent à l'essence de santal, destinées à en abaisser le prix, sont la cause des maux de reins qui accompagnent l'absorption de ce produit impur. En exigeant le mot *Midy*, on sera sûr d'avoir toujours un médicament qui a vite raison de certaines maladies de jeunesse et qui chez les vieillards guérit le catarrhe de la vessie, le cystite du col et les urines troubles.

**Contre la TOUX et la COQUELUCHE**

Le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé aussi bien que la Pâte calmant la toux, facilitent l'expectoration et fortifient la Poitrine. Dépôts dans toutes les Pharmacies. — PRIX : 2 fr.

Les cachets médicamenteux, altérables, cassants, trop gros, nécessitent pour être avalés de l'eau et une cuillère. Pour la quinine, les Capsules de Pelletier les ont depuis longtemps remplacés ; toutes les familles possèdent aujourd'hui ces petites capsules de la grosseur d'un pois, solubles, inaltérables, qui agissent vite et permettent de conjurer une maladie dès l'apparition d'un état févreux.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D<sup>r</sup> Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm<sup>e</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, PARIS



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

L'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 <sup>fr</sup>	26 <sup>fr</sup>	14 <sup>fr</sup>
	Etranger...	62	32	17

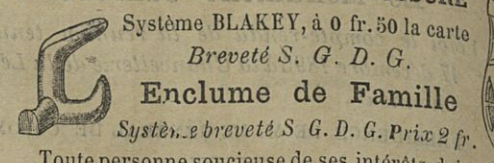
On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soléil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C<sup>o</sup>

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUBÉZ, Directeur, 4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. A. GIÉY, professeur à l'École des chartes. H. MARIOT, professeur à la Sorbonne. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des beaux-arts. D. L. HARNY, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux. G. L. LABRANT, docteur en sciences mathématiques.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.	La Grande Encyclopédie se vend également d'une multitude de volumes traitant de l'omniscience. (Arsène Houssaye)	Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant	Demander Prospectus détaillés aux Éditeurs	Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAUT et C<sup>o</sup>, 61, rue de Rennes, Paris

ORFÈVRES CHRISTOFLE GOUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C<sup>o</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureau : 12, rue Turbigo, Paris



MAISON DE CONFIANCE POUR

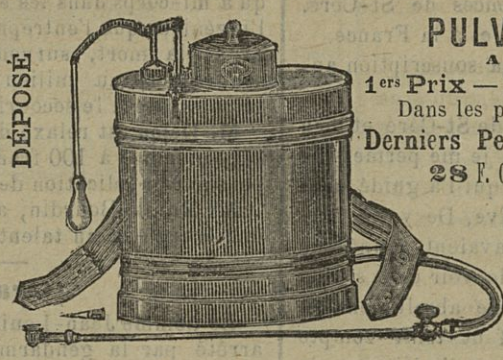
LA POSE DES DENTS Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LATOË.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLES GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en Vitrerie tous genres Faux bois Encadrement Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Henri SÉGUY

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.